



Changer le nom de mon fils

Par **lolofafane**, le **05/11/2013** à **19:20**

Bonsoir,rnrnJe vous explique la situation.rnJ'ai eu un enfant avec un homme violent (plusieurs plaintes à son actif).Cet homme a reconnu mon fils il porte alors son nom (je n'ai pas eu le choix je dois dire...)rnrnDepuis , j'ai refais ma vie , je suis fiancée , bientôt mariée avec l'homme que mon fils appel papa le seul père qu'il ai d'ailleurs puisque son géniteur n'a jamais donné de nouvelles (sauf menaces de mort..).rnLe petit a deux ans et demi et cela fait 2 ans que c'est mon conjoint qui l'aime et lui donne une éducation.rnrnJe n'ai aucune suite des plaintes posées , dur dur de trouver quelqu'un qui me dise où en est le dossier...rnrnNotre fils est encore petit donc il n'a pas conscience de son nom du tout mais une petite sœur arrive bientôt (je suis enceinte de 7 mois) elle aura le nom de son papa et une fois mariée je porterai aussi le nom de mon époux.rnMon loulou portera le nom d'un inconnu et qui plus est m'a traumatisé , battue et mainte fois fait du mal.Mon fils est suivi par un pédopsychiatre car il a subit indirectement les mêmes violences pendant la grossesse et jusqu'à presque 1 an .rnBref...rnrnOn m'a dit de faire appel au juge des affaires familiales mais j'ai peur que ce soit vulgairement "un coup de poker" cet homme qui n'existe pas dans notre vie risque si je fais les démarches , d'avoir des droits alors qu'il n'a jamais rien demandé et jamais été père ... rnrnJ'ai peur qu'il fasse de nouveau du mal à mon fils .rnDe fait , comment faire?Mon fils aura t'il alors ce nom toute sa vie?

Par **amajuris**, le **05/11/2013** à **23:03**

bjr,rnquand vous serez mariée vous conservez votre nom de famille, vous pouvez, c'est une coutume, prendre le nom de votre mari comme nom d'usage.rnvous pouvez de même pour votre fils.rnune fois marié votre mari pourra demander à adopter votre fils (adoption simple) mais sauf cas particulier le juge demandera l'accord de son père qui l'a reconnu sauf si le père

ne s'occupe pas du tout de son enfant (père absent).rncdt